

# Remarques philologiques sur quelques passages de La Prisonnière

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Remarques philologiques sur quelques passages de La Prisonnière. Glaliceur, Groupe de recherche sur la langue et la littérature françaises du centre et d'ailleurs, 2020. halshs-02537943

**HAL Id: halshs-02537943**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02537943>**

Submitted on 9 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# GLALICEUR

numéro 17

le 5 avril 2020

Groupe de recherche  
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises  
du **C**entre et d'aill**E**URs  
(Tokyo)

contact : [glaliceur2019@gmail.com](mailto:glaliceur2019@gmail.com)

Remarques philologiques sur quelques passages de *La Prisonnière*

Takeshi MATSUMURA

L'édition d'*À la recherche du temps perdu* publiée sous la direction de Jean-Yves Tadié<sup>1</sup> a « trois nouveautés capitales » comme l'affirme celui-ci dans sa « Note sur la présente édition<sup>2</sup> ». D'abord, elle donne « un texte *définitif* réétabli sur les manuscrits, dactylographies et épreuves », et puis on y trouve « l'essentiel des textes inédits » du romancier, et enfin « la documentation la plus complète possible sur son roman<sup>3</sup> ». Dans une explication plus détaillée sur le texte, le directeur de l'équipe indique que tout en modifiant la ponctuation et le découpage en alinéas et en se conformant aux usages modernes de l'orthographe (« grand-mère » au lieu de « grand'mère », etc.), il a conservé « les incohérences, ou inadvertances, dues dans les parties posthumes à la mort prématurée<sup>4</sup> » de Marcel Proust. Réalisée selon les principes ainsi formulés, cette publication s'est imposée comme édition de référence. Le fait se vérifie entre autres depuis 2000 dans le *Bulletin d'informations proustiennes*.<sup>5</sup> Cette édition serait-elle pourtant aussi *définitive* que l'on le croit ? Dans le présent article, je me propose d'examiner quelques passages de *La Prisonnière* pour voir si le texte que l'on a sous les yeux est aussi impeccable que nous le dit le chef de l'équipe.

On doit à Pierre-Edmond Robert l'établissement du texte de *La Prisonnière*. Sa « Note sur le texte<sup>6</sup> » mérite d'être lue avec attention, car sa conclusion sur l'état incertain du texte (« Le texte de *La Prisonnière*, comme celui des volumes suivants, ne peut être plus *définitif* que l'auteur ne l'a laissé. Il sera donc un dernier état de sa genèse<sup>7</sup>. ») me semble atténuer quelque peu la déclaration de Jean-Yves Tadié.

Quel sera ce « dernier état » qu'a suivi l'éditeur de ce volume ? C'est ce qu'il appelle « le dernier état revu par l'auteur<sup>8</sup> ». Ce qui veut dire<sup>9</sup> qu'il s'est fondé :

<sup>1</sup> Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu*, Édition publiée sous la direction de Jean-Yves Tadié, Paris, Gallimard, 1987-1989, Bibliothèque de la Pléiade, 4 vol.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. I, p. CLXXI.

<sup>3</sup> Toutes ces citations sont tirées du premier alinéa de la « Note sur la présente édition », *ibid.* C'est moi qui souligne.

<sup>4</sup> Voir *ibid.*, p. CLXXIII.

<sup>5</sup> Voir *Bulletin d'informations proustiennes*, 31, 2000, p. 4 : « Éditions utilisées / Sauf indication contraire, les références d'*À la recherche du temps perdu* renvoient à la pagination des tomes de la "Pléiade", Paris, Gallimard : tomes I, II, III, IV, édition publiée sous la direction de Jean-Yves Tadié (1987-1989). » Cette indication préliminaire n'apparaissait pas dans les volumes antérieurs du *Bulletin*.

<sup>6</sup> *À la recherche du temps perdu*, édition citée de Jean-Yves Tadié, t. III, p. 1693-1699.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 1698. C'est moi qui souligne.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 1697.

<sup>9</sup> Je simplifie la présentation de l'éditeur.

- (1) pour les pages 519-581, sur le premier volume de la troisième dactylographie (Bibliothèque nationale de France [= BNF], nouvelles acquisitions françaises [= n.a.fr.] 16745) ;
- (2) pour les pages 581-622, sur le premier volume de la première dactylographie (BNF, n.a.fr. 16742) ;
- (3) pour les pages 622-915, sur les deuxième et troisième volumes de la troisième dactylographie (BNF, n.a.fr. 16746 et 16747).

On peut signaler que la division en trois parties ainsi définie avec leur base respective est identique à celle que Pierre Clarac et André Ferré avaient proposée en 1954<sup>10</sup> et que Jean Milly a adoptée pour son édition de 1984<sup>11</sup>, tandis qu'en 2013-2014 Luc Fraisse a choisi, comme base, non pas les dactylographies mais le manuscrit, à savoir les Cahiers VIII à XII (BNF, n.a.fr. 16715-16719)<sup>12</sup>.

Comme les passages que je vais examiner se trouvent dans la troisième partie, citons la longue notice de Pierre-Edmond Robert sur cette partie :

– p. 622 à 915 : au-delà de ce qui correspond à la page 622 de notre édition, la première dactylographie n'est plus corrigée. Nous revenons donc au texte de la troisième dactylographie dont nous suivons les deuxième et troisième volumes, tout *en vérifiant les leçons sur le manuscrit*. Il va de soi que nous avons intégré à notre texte les corrections portées par Marcel Proust sur la troisième dactylographie. De plus, nous avons maintenu les passages qui figurent dans cet état mais non dans le manuscrit, parce que Marcel Proust dictait aussi certains passages, en écrivant d'autres sur des feuilles volantes dont le contenu était intégré au texte lors de la frappe. Nous avons parfois pu retrouver certains des fragments manquants – fragments dont l'absence avait contraint Clarac et Ferré à suivre le manuscrit – dans le Reliquat de la Bibliothèque nationale<sup>13</sup>.

<sup>10</sup> Voir Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu, Texte établi et présenté par Pierre Clarac et André Ferré*, Paris, Gallimard, 1954, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol., t. III, p. 1057.

<sup>11</sup> Voir Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu. La Prisonnière (1<sup>re</sup> partie de Sodome et Gomorrhe III), Établissement du texte, introduction, bibliographie et chronologie par Jean Milly, Quatrième édition revue et mise à jour en 2015*, Paris, Flammarion, 1984 ; 2015, GF Flammarion, p. 79.

<sup>12</sup> Marcel Proust, *La Prisonnière, Édition critique par Luc Fraisse*, Paris, Classiques Garnier, 2014, Classiques jaunes, p. 173 : « Le texte de *La Prisonnière* a été établi à partir des cahiers de “mise au net” » (la première publication de cette édition remonte à 2013). Luc Fraisse a publié en 2008 une autre édition selon un principe différent et moins précis, voir Marcel Proust, *À la recherche du temps perdu. La Prisonnière, Édition présentée, introduite et annotée par Luc Fraisse*, Paris, Librairie Générale Française, 2008, Le Livre de poche Classiques, p. 39 : « Notre texte a été établi d'après les manuscrits et dactylographies que conserve la BNF ».

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 1697-1698. C'est moi qui souligne.

À dire vrai, cette explication ne manque pas d'une certaine ambiguïté. Quand l'éditeur dit qu'il a vérifié « les leçons sur le manuscrit », veut-il dire qu'il a corrigé la troisième dactylographie d'après celles-ci lorsque leur texte n'est pas identique ? Comme il souligne dans sa notice sur sa première partie (pages 519-581) la préférence qu'il a accordée à la troisième dactylographie au cas où elle diffère des états antérieurs<sup>14</sup>, devrait-on conclure qu'il s'est comporté de la même façon en éditant sa troisième partie et qu'il s'est limité à amender les passages « incohérents » de sa base ? Peut-être. Et nous serait-il permis de supposer que l'éditeur a corrigé les fautes « évidentes » de la troisième dactylographie d'après le manuscrit ? Ou bien aurait-il eu recours à d'autres sources ? Et quelle que soit la source de ses corrections, aurait-il pris la peine de signaler ses interventions ou les aurait-il passées sous silence ? Ces questions n'ont apparemment pas intéressé l'éditeur. Une explication plus explicite qui puisse dissiper tout malentendu aurait été la bienvenue.

Prenons un passage de *La Prisonnière* tel qu'il se présente à la page 652 de l'édition procurée par Pierre-Edmond Robert. Voici son texte :

D'approximation en approximation on fût sans doute arrivé à lui faire dire la vérité, une vérité qui était peut-être moins grave que je n'étais porté à le croire, car peut-être facile avec les femmes, préférerait-elle un amant, et maintenant que j'étais le sien n'eût-elle pas songé à Léa. Déjà, en tout cas pour bien des femmes, il m'eût suffi de rassembler devant mon amie, en une synthèse, ses affirmations contradictoires pour la convaincre de ses fautes (fautes qui sont bien plus aisées, comme les lois astronomiques, à dégager par le raisonnement, qu'à observer, qu'à surprendre dans la réalité)<sup>15</sup>.

Malheureusement, l'éditeur n'indique pas de quel feuillet de la troisième dactylographie provient le texte que l'on a sous les yeux. N'aurait-il pas pu renvoyer aux feuillets de la base, puisque cette pratique est habituelle dans les éditions de textes d'ancien français, par exemple ? Les renvois à sa source auraient facilité la tâche des lecteurs, curieux ou inquiets, qui voudraient vérifier comment le texte y est présenté et si la transcription est fidèle ou non. Quoi qu'il en soit, si l'on cherche dans le deuxième volume de la troisième dactylographie, à savoir la BNF, n.a.fr. 16746 qui compte 237 feuillets, ce passage me semble être fondé sur ses feuillets 20-21. Or si l'on y retourne, on y lit un texte un peu différent. Citons-le tout en relevant en note les corrections introduites par l'auteur :

---

<sup>14</sup> Voir *ibid.*, p. 1697 : « Cependant, en cas de divergence entre le texte des états antérieurs et celui de cette troisième dactylographie, nous n'avons pas corrigé celle-ci, sauf lorsqu'elle offrait un texte incohérent. »

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 652. Ce passage ne fait l'objet d'aucune note dans l'apparat critique.

D'approximation en approximation on fût sans doute<sup>16</sup> arrivé à lui faire dire la vérité qui était peut être moins grave<sup>17</sup> que je n'étais porté à le croire<sup>18</sup>, car peut-être facile avec les femmes, préférerait-elle un amant, et maintenant que j'étais le sien, n'eût-elle pas songé à Léa. En tous cas pour cette dernière je n'en étais qu'à la première affir-[f° 21]-mation et j'ignorais si Albertine la connaissait. Déjà en tous cas pour bien des femmes, il m'eût suffi de rassembler devant mon amie<sup>19</sup>, en une synthèse, ses affirmations contradictoires pour la convaincre de ses fautes (fautes qui sont bien plus aisées<sup>20</sup>, comme les lois astronomiques, à dégager par le raisonnement, qu'à observer, qu'à surprendre dans la réalité)<sup>21</sup>.

Si l'on compare les deux versions, on constate qu'elles contiennent quatre différences :

- 1) aux lignes 1-2 du texte édité, entre « la vérité » et « qui » de la troisième dactylographie, ont été introduits une virgule et deux mots (« une vérité »).
- 2) à la ligne 4 du texte édité, après « Léa. » l'éditeur a supprimé une phrase : « En tous cas pour cette dernière je n'en étais qu'à la première affirmation et j'ignorais si Albertine la connaissait. »
- 3) à la même ligne 4 du texte édité, la troisième dactylographie n'a pas de virgule après « Déjà ».
- 4) à la même ligne 4 du texte édité, on lit « en tout cas » (au singulier) à la place de « en tous cas » (au pluriel) de la troisième dactylographie.

D'où viennent ces leçons qui sont adoptées tacitement ?

D'abord, l'introduction d'une virgule et de deux mots (« une vérité ») après « la vérité » provient du manuscrit. En effet, le feuillet 23<sup>22</sup> du Cahier IX (BNF, n.a.fr. 16716) nous offre cette leçon adoptée dans la Pléiade de 1988. Comme on peut s'y attendre, c'est la lecture de Luc Fraisse<sup>23</sup> dans son édition de 2014 qui a pris les Cahiers comme base de *La Prisonnière*, tandis que Jean Milly<sup>24</sup> qui suit fidèlement la troisième dactylographie

<sup>16</sup> peut être *biffé* et sans doute *suscrit*.

<sup>17</sup> moindre *biffé* et moins grave *suscrit*.

<sup>18</sup> me croyais *biffé*, n'étais porté *écrit en marge droite* et à le croire *suscrit*.

<sup>19</sup> Albertine *biffé* et mon amie *suscrit*.

<sup>20</sup> faciles *biffé* et aisées *suscrit*.

<sup>21</sup> BNF, n.a.fr. 16746, f°s 20-21.

<sup>22</sup> Selon la numérotation tamponnée ; on lit aussi « 86 », chiffre écrit à la main.

<sup>23</sup> Voir son édition citée de 2014, p. 348.

<sup>24</sup> Voir son édition citée, p. 242.

donne : « dire la vérité qui était » sans y ajouter la leçon du manuscrit. Le texte de Pierre-Edmond Robert est le même que celui de Pierre Clarac et André Ferré<sup>25</sup>, qui eux aussi ont modifié implicitement la leçon de la dactylographie.

Aux yeux de ceux qui lisent quotidiennement les textes d'ancien français, il paraît un peu étrange que la modification apportée au texte de base ne soit pas signalée comme telle. La longueur de l'œuvre aurait sans doute obligé l'éditeur scientifique ou commercial à sacrifier ce genre de notations. Mais il ne serait pas tout à fait impertinent de le regretter. Face à la présentation qui dissimule l'intervention de l'éditeur, il serait en effet très difficile de s'apercevoir que le texte que l'on a sous les yeux ne reproduit pas la base choisie mais que c'est le résultat d'une interprétation. Du coup, il serait presque impossible aux lecteurs de se demander si en l'occurrence la leçon de la troisième dactylographie (« dire la vérité qui était ») est vraiment une erreur (s'agit-il d'un saut du même au même ?) et si elle a besoin d'un amendement.

Comme je l'ai rappelé plus haut, Pierre-Edmond Robert semble avoir pour principe de conserver la leçon de la troisième dactylographie sauf les cas où elle donne « un texte incohérent<sup>26</sup> ». Dans le passage qui nous occupe, la leçon de la troisième dactylographie est-elle « incohérente » ? Si elle ne l'est pas, ne doit-elle pas être conservée ? Le retour à la leçon du manuscrit ne reflète-t-il pas un certain sentiment linguistique ou un certain goût littéraire, plus proustien que Proust ? Rien que pour permettre aux lecteurs de se poser ces questions, une petite note sur l'intervention de l'éditeur n'aurait pas été superflue.

La deuxième différence, à savoir l'omission d'une phrase (« En tous cas pour cette dernière je n'en étais qu'à la première affirmation et j'ignorais si Albertine la connaissait. ») est plus curieuse. Certes, une phrase semblable se lit au début de l'alinéa suivant (« Sans doute je n'en étais qu'à la première de ces affirmations pour Léa. J'ignorais même si Albertine la connaissait ou non<sup>27</sup>. »). Pourtant, la phrase omise se lit non seulement dans la troisième dactylographie qui a servi de base à Pierre-Edmond Robert, mais aussi dans le Cahier IX qui lui a servi comme témoin de contrôle. Certes, Jean Milly<sup>28</sup>, qui a édité cette partie d'après la troisième dactylographie, l'a aussi supprimée sans expliciter son interprétation. Quant à Luc Fraisse<sup>29</sup>, fondé sur le manuscrit, il ne l'a pas conservée non plus, mais il a expliqué dans une note en bas de page pourquoi il est intervenu. Et de leur côté, Pierre Clarac et André Ferré avaient aussi annoté le passage, tout en gardant la phrase dans leur édition de 1954<sup>30</sup>.

---

<sup>25</sup> Voir leur édition citée, p. 145.

<sup>26</sup> Voir son édition citée, p. 1697.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 652.

<sup>28</sup> Voir son édition citée, p. 242.

<sup>29</sup> Voir son édition citée de 2014, p. 349.

<sup>30</sup> Voir leur édition citée, p. 146.

Pierre-Edmond Robert aurait-il donc considéré cette phrase comme une erreur que l'auteur avait oublié de supprimer ? Pourtant n'a-t-il pas déclaré qu'il n'avait pas « hésité à conserver également des répétitions, lorsqu'elles étaient dues à Marcel Proust<sup>31</sup> » ? Dans le cas présent, aurait-il jugé que la leçon du manuscrit et de la troisième dactylographie n'est pas due au romancier ? De quel argument aurait-il disposé pour trancher la question ? Tant qu'il n'explicitera pas ses raisons, les lecteurs sont condamnés à se creuser la tête indéfiniment.

En troisième lieu, les deux versions (c'est-à-dire l'édition de 1988 et son texte de base) du passage qui nous préoccupe montrent une ponctuation différente après l'adverbe *déjà*. L'absence de virgule se constate non seulement dans la troisième dactylographie mais aussi dans le feuillet 23 du Cahier IX. Ne devrait-on pas la respecter comme le faisaient Jean Milly<sup>32</sup> et Luc Fraisse<sup>33</sup>, puisque Pierre-Edmond Robert a affirmé qu'il a « autant que possible respecté la ponctuation de l'auteur, tout en ajoutant des virgules lorsque leur absence rendait la lecture trop ardue<sup>34</sup> » ? Dans le cas qui nous intéresse, l'introduction d'une virgule qui se faisait déjà chez Pierre Clarac et André Ferré<sup>35</sup> faciliterait-elle considérablement la compréhension du texte ? Il me semble qu'elle est due plutôt à un souci grammatical (et esthétique ?) qui voulait entourer de deux signes de ponctuation le groupe de mots « en tous cas pour bien des femmes ». Mais puisque le texte ne semble pas « trop ardu », l'intervention ne me paraît pas être indispensable.

La quatrième divergence du texte de la Pléiade de 1988 par rapport à celui de sa base concerne la locution adverbiale *en tous* (ou *tout*) *cas*. La troisième dactylographie et le manuscrit donnent *en tous cas* au pluriel et cette leçon était conservée dans la Pléiade de 1954<sup>36</sup>. Pourtant, Pierre-Edmond Robert l'a remplacé par *en tout cas*. D'ailleurs, il n'est pas le seul à introduire cette modification. Jean Milly<sup>37</sup> et Luc Fraisse<sup>38</sup> impriment eux aussi la locution au singulier sans nous dire pourquoi ils n'ont pas suivi la graphie originelle.

En laissant de côté les deux derniers éditeurs puisque l'on parle ici de l'édition de référence que constitue la publication réalisée sous la direction de Jean-Yves Tadié, il faut se poser une question : pourquoi Pierre-Edmond Robert a-t-il modifié la leçon de son texte de base ? Comme sa « Note sur le texte » ne dit rien sur le traitement de l'orthographe, on est forcé de formuler des hypothèses sur les raisons de cette intervention. Cette correction aurait-elle été introduite pour se conformer aux directives de la collection qui voulaient

<sup>31</sup> Voir son édition citée, p. 1698.

<sup>32</sup> Voir son édition citée, p. 242.

<sup>33</sup> Voir son édition citée de 2014, p. 349. Par contre, dans son édition de 2008 il avait ajouté une virgule.

<sup>34</sup> Son édition citée, p. 1698.

<sup>35</sup> Voir leur édition citée, p. 146.

<sup>36</sup> Voir *ibid.*

<sup>37</sup> Voir son édition citée, p. 242.

<sup>38</sup> Voir son édition citée de 2014, p. 349. Il en va de même dans son édition citée de 2008, p. 215.



uniformiser la présentation en suivant l'usage actuel ? Pourtant, dans le même volume, Antoine Compagnon qui a édité *Sodome et Gomorrhe* n'a pas hésité à garder la graphie *en tous cas*<sup>39</sup>. Faudrait-il alors supposer que l'éditeur de *La Prisonnière* ait considéré la forme de Marcel Proust comme une faute « évidente » et qu'il l'aurait corrigée implicitement ? Dans ce cas, d'où serait venue sa condamnation ? Se serait-il reporté à la huitième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1932-1935) qui n'admet qu'*en tout cas* au singulier ? Ou bien aurait-il consulté un dictionnaire portatif tel que *Le Petit Robert* qui aussi n'a recueilli que le singulier ?

Quelle que soit l'autorité à laquelle il aurait fait confiance, l'éditeur a sans doute eu tort, parce que, malgré *Le Petit Robert* et le *Dictionnaire de l'Académie française*, le pluriel n'est pas fautif. Il suffit de consulter l'article *cas* du *Supplément du Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré<sup>40</sup> pour y apprendre que les deux formes sont possibles et qu'*en tous cas* est attesté par exemple chez Jean-Jacques Rousseau dans sa lettre à Du Peyrou du 7 mars 1765 : « En tous cas, les autres lieux, même au voisinage, ne manqueront pas<sup>41</sup>. » L'article *cas* du *Trésor de la langue française* de Paul Imbs<sup>42</sup>, qui se contente de renvoyer à Littré, nous donnerait peut-être l'impression que la locution *en tous cas* au pluriel est rare et ancienne et qu'elle n'a pas survécu à la Révolution<sup>43</sup>.

Ouvrons alors *Le Bon Usage* de Maurice Grevisse et André Goosse, qui indique que le « singulier distributif » et le « pluriel collectif » sont tous deux possibles dans cette locution, mêmes si de nos jours le premier « tend à prévaloir<sup>44</sup> ». Si l'on fait une recherche rapide sur Gallica par exemple, on peut confirmer ce que disent les deux savants belges, car cet outil nous fournit un grand nombre d'occurrences du pluriel *en tous cas* au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle. Pour ne citer que des noms familiers et en se limitant aux publications de 1850 à 1920, la liste des témoins de cet emploi contient des auteurs comme Alexandre Dumas<sup>45</sup>, Eugène Sue<sup>46</sup>, Émile de Girardin<sup>47</sup>, Alexandre de Lavergne<sup>48</sup>, Jules Rambaud<sup>49</sup>, Paul Verlaine<sup>50</sup>, Paul

<sup>39</sup> Voir Marcel Proust, *Sodome et Gomorrhe*, *Texte présenté, établi et annoté par Antoine Compagnon*, dans l'édition citée de Jean-Yves Tadié, t. III, p. 420 : « ce qui en tous cas, si c'était vrai, me fut remarquablement caché par tous les deux » ; p. 443 : « En tous cas vous avez dû la voir chez Mme de Villeparisis » ; etc.

<sup>40</sup> Paris, Hachette, 1877, p. 65a.

<sup>41</sup> *Œuvres de J. J. Rousseau*, t. XIX, *Correspondance*, t. III, Paris, Lequin, 1822, p. 128.

<sup>42</sup> Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol.

<sup>43</sup> Signalons que l'article *casus* du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg (Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol.), t. II, p. 480-481 ne connaît pas la locution qui nous intéresse.

<sup>44</sup> Voir Maurice Grevisse et André Goosse, *Le Bon Usage*, 16<sup>e</sup> édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 2016, § 637, b) 2<sup>o</sup>, p. 893 : « Le singulier distributif et le pluriel collectif n'étant que des façons différentes de décrire la même chose, on a le choix entre le singulier (qui tend à prévaloir) et le pluriel dans diverses expressions (la différence est rarement audible). / *Toute affaire cessante, en tout cas, en toute chose, [...].* »

<sup>45</sup> *Isabel de Bavière*, Paris, Le Siècle, 1850, p. 182 : « En tous cas, et si vous n'étiez pas content d'eux, venez trouver Louis d'Orléans, [...]. »

<sup>46</sup> *La Bonne aventure*, t. II, Paris, Michel Lévy, 1851, p. 250 : « En tous cas, même avec lui, *n'écrivez rien.* » (c'est l'auteur qui souligne).

Sébillot<sup>51</sup>, Charles Renouvier<sup>52</sup>, Joris-Karl Huysmans<sup>53</sup>, Maurice Lichtenberger<sup>54</sup>, Onésime Reclus<sup>55</sup>, Jules Verne<sup>56</sup>, Georges Palente<sup>57</sup>, René Bazin<sup>58</sup>, Louise Cruppi<sup>59</sup>, Édouard Collard<sup>60</sup>, André Lebey<sup>61</sup>, Gustave Coquiot<sup>62</sup>, Remy de Gourmont<sup>63</sup>, Gabriel Hanotaux<sup>64</sup>, Camille Jullian<sup>65</sup>, Henri Barbusse<sup>66</sup>, Antoine du Bourg<sup>67</sup>, Jean-Richard Bloch<sup>68</sup>, Gustave Geley<sup>69</sup>,

<sup>47</sup> *Conquête et nationalité*, Paris, Michel Lévy, 1860, p. 76 : « En tous cas, si j'ai eu tort de penser que l'Angleterre était assez forte de sa suprématie industrielle, commerciale, maritime, pour répudier la politique féodale [...]. »

<sup>48</sup> *Le Lieutenant Robert*, Le Siècle, 1871, p. 418 : « Il paraît, en tous cas, – reprit la jeune fille un peu sèchement, – que vous ne résistez guère à vos tentations. »

<sup>49</sup> *Études économiques et sociales*, Lyon, Mougins-Rusand, 1881, p. 5 : « Il ne s'agit pas chez eux, en tous cas, de la conservation des foyers, mais d'une déduction logique d'un principe [...]. »

<sup>50</sup> *Mes hôpitaux*, Paris, Vanier, 1891, p. 74 : « Or ça, mes hôpitaux de ces dernières années, adieu ! sinon au revoir ; alors, salut ! en tous cas ; j'ai vécu calme et laborieux chez vous. »

<sup>51</sup> *Légendes locales de la Haute-Bretagne, Deuxième partie, L'histoire & la légende*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1900, p. 65-66 : « en tous cas, il caractérise assez bien certaines des idées que les paysans attachent aux constructions féodales. »

<sup>52</sup> *Histoire et solution des problèmes métaphysiques*, Paris, Alcan, 1901, p. 288-289 : « Il nous semble que Kant, quel que soit le sens, grammaticalement équivoque, de *trois mots* de la dernière phrase que nous venons de citer, présente à son lecteur une hypothèse analogue, ou qui, en tous cas, l'oblige à concevoir la prédétermination universelle des actes humains, celle du cours entier du monde temporel en ce qui les concerne, comme renfermée en un seul instant [...]. » (c'est l'auteur qui souligne).

<sup>53</sup> *L'Art moderne*, Deuxième édition, Paris, Stock, 1903, p. 217 : « En tous cas, il porte ce titre : *King Luckieboy's*. » (c'est l'auteur qui souligne).

<sup>54</sup> *L'Assistance par la terre. Colonies agricoles et jardins ouvriers*, Vals-les-Bains, 1904, p. 34-35 : « En tous cas, partout les bénéficiaires se félicitent hautement du résultat. »

<sup>55</sup> *Le Partage du monde*, Paris, Librairie Universelle, 1906, p. 36 : « Dans ce livre unique, supérieur à tous, à tous antérieur, on trouve à peu près tout ce qu'on cherche, et en tous cas, régulièrement, le pour et le contre. »

<sup>56</sup> *Claudius Bombarnac*, Paris, Hetzel, 1911, p. 214 : « En tous cas, nous n'avons plus rien à craindre désormais de ce Ki-Tsang. »

<sup>57</sup> *La Philosophie du bovarisme. Jules de Gaultier*, Paris, Mercure de France, 1912, p. 79 : « Or, on sait que ce pouvoir a été nié ou contesté ou, en tous cas, considérablement réduit par beaucoup de bons esprits. »

<sup>58</sup> *Les Hommes de demain*, Paris, Poussielgue, 1912, p. 8 : « En tous cas, dès que l'intelligence s'éveille et dès que le cœur sourit, l'une et l'autre sont capables d'apprendre. »

<sup>59</sup> *Femmes écrivains d'aujourd'hui. Suède*, Paris, Fayard, 1912, p. 74 : « Le groupe morigène les femmes vraiment supérieures qui s'éloignent de son catéchisme, il obtient des victoires par son acharnement, et il sauve, en tous cas, par ses excès même, l'ensemble des féministes de tout soupçon d'immoralité. »

<sup>60</sup> *Étude de l'opium et des préparations opiacées dans les différentes pharmacopées*, Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1913, p. 108 : « En tous cas, ce procédé, qui était long et compliqué, a été abandonné, à juste raison me semble-t-il. »

<sup>61</sup> *Sur la Route Sociale (1909-1911)*, Paris, Figuière, 1913, p. 225 : « C'est le meilleur. C'est, en tous cas, si nous savons agir et si le pays nous aide, celui de demain. »

<sup>62</sup> *Paris, voici Paris !* 6<sup>e</sup> édition, Paris, Ollendorff, 1914, p. 222 : « et on ne lui pardonnerait pas, en tous cas, d'ignorer le record de l'heure de Jean Bouin, le record d'altitude de Garros et la liste des champions du monde de boxe. »

<sup>63</sup> *Couleurs. Contes nouveaux suivis de Choses anciennes*, 9<sup>e</sup> édition, Paris, Mercure de France, s.d. [1915], p. 182 : « Au fait, non, j'ai une course à faire... tantôt... A tantôt, Madame, comptez sur moi... Et en tous cas, mille pardons. »

<sup>64</sup> *Histoire illustrée de la guerre de 1914*, t. IV, Paris, Gounouilhou, 1916, p. 71 : « En tous cas la disposition des forteresses russes semble révéler une telle conception. »

<sup>65</sup> *La Place de la Guerre actuelle dans notre Histoire nationale*, Paris, Bloud et Gay, 1916, p. 34-35 : « Elle exercerait, en tous cas, un contrôle sur nos armements et nos relations. »

<sup>66</sup> *Le Feu (Journal d'une escouade)*, Paris, Flammarion, 1916, p. 353 : « En tous cas, ils reposent. »

<sup>67</sup> *L'abbé Fleuret, curé de Saint-Philippe-du-Roule à Paris, 1835-1914*, Paris, Perrin, 1917, p. 168 : « En tous cas, telle n'était pas la manière de voir et de sentir de M. Fleuret. »

<sup>68</sup> ... *Et C<sup>ie</sup>*, Paris, Nouvelle revue française, 1918, p. 142 : « C'était en tous cas la vie sauve et l'avenir réservé. »

Paul Deschanel<sup>70</sup>, Claude Anet<sup>71</sup>, ou Charles Du Bos<sup>72</sup>. Vu ces attestations, il me semble préférable de conserver la leçon de la troisième dactylographie et du manuscrit. Il faut noter du reste que le traitement de la locution *en tous cas* dans l'édition procurée par Pierre-Edmond Robert est flottant. Alors qu'à la page 626 on a un autre cas où la leçon de la dactylographie est tacitement corrigée<sup>73</sup>, à la page 657 le pluriel de cette dernière est conservé<sup>74</sup>. Si l'éditeur avait averti les lecteurs de ses interventions, il leur aurait permis de réfléchir sur leur justesse et éventuellement d'en contester quelques-unes.

Après avoir ainsi constaté le caractère quelque peu incertain d'un passage de la page 652, prenons un autre exemple dans lequel le texte édité dans la Pléiade de 1988 suit, non pas celui de la troisième dactylographie, mais celle du manuscrit. Il s'agit de l'adjectif *patent* que l'on lit dans la phrase suivante de *La Prisonnière* :

Plus tard, devant le mensonge *patent*, ou pris d'un doute anxieux, j'aurais voulu me rappeler ; c'était en vain ; ma mémoire n'avait pas été prévenue à temps ; elle avait cru inutile de garder copie<sup>75</sup>.

Sauf de petites différences dans la ponctuation, les auteurs éditeurs<sup>76</sup> impriment aussi l'adjectif *patent* dans ce passage, sans indiquer aucune variante. Or, si l'on consulte le feuillet 32 du deuxième volume de la troisième dactylographie, il donne le texte identique à celui que je viens de citer, sauf une exception : à la place de *patent*, on y lit *parlant*, et cet adjectif n'a pas été corrigé par l'auteur. La leçon *patent* vient du feuillet 31 du Cahier IX.

<sup>69</sup> *De l'inconscient au conscient*, Paris, Alcan, 1919, p. 107-108 : « Or, les manifestations subconscientes élevées sont des manifestations inhabituelles le plus souvent et en tous cas ne rentrent pas et ne restent pas dans le cadre d'une habitude. »

<sup>70</sup> *Gambetta*, Paris, Hachette, 1919, p. 187 : « En tous cas, les meilleurs textes ne sauraient suffire ; il faut les mœurs, le bon sens, la raison des hommes. »

<sup>71</sup> *Ariane, jeune fille russe*, Paris, La Sirène, 1920, p. 121 : « En tous cas, nous dînerons ensemble demain. »

<sup>72</sup> *Notes sur Mérimée*, Paris, Messein, 1920, p. 84 : « La *Femme Hydro-pique*, qui pourrait bien être le premier en date des tableaux de genre "conscients", en fixe en tous cas l'étalon : c'est une œuvre dans laquelle se résume l'idéal même de la convention. »

<sup>73</sup> Voir Pierre-Edmond Robert, *op. cit.*, p. 626 : « Elle me dit qu'Albertine demandait si elle ne pouvait pas entrer chez moi et me faisait dire qu'en tout cas elle avait renoncé à faire sa visite chez les Verdurin [...]. » Voir la partie correspondante dans le f° 1 du deuxième volume de la troisième dactylographie et le f° 15 du Cahier IX, où l'on lit *en tous cas*. La forme au pluriel est conservée dans les autres éditions consultées, voir Pierre Clarac et André Ferrée, *op. cit.*, p. 119 ; Jean Milly, *op. cit.*, p. 214 ; Luc Fraisse, édition citée de 2008, p. 182 et édition citée de 2014, p. 320.

<sup>74</sup> Voir Pierre-Edmond Robert, *op. cit.*, p. 657 : « qui m'assurait que l'ayant en tous cas aperçue à Balbec, elle ne la reconnaîtrait pas [...] ? » Cette phrase se lit dans l'ajout manuscrit sur le feuillet 29 du deuxième volume de la troisième dactylographie. La graphie originelle est conservée aussi dans l'édition de Pierre Clarac et André Ferrée (*op. cit.*, p. 151) et celle de Jean Milly (*op. cit.*, p. 248), tandis qu'elle est remplacée implicitement par *en tout cas* dans les éditions de Luc Fraisse en 2008 (*op. cit.*, p. 222) et 2014 (*op. cit.*, p. 355).

<sup>75</sup> *La Prisonnière*, édition citée de Pierre-Edmond Robert, p. 659. C'est moi qui souligne.

<sup>76</sup> Voir Pierre Clarac et André Ferrée, *op. cit.*, p. 153 ; Jean Milly, *op. cit.*, p. 250 ; Luc Fraisse, édition citée de 2008, p. 225 et édition citée de 2014, p. 358.

Pierre-Edmond Robert ainsi que les autres éditeurs consultés ont donc adopté cette dernière leçon. Ils auraient sans doute pensé que *parlant* était une faute « évidente » de lecture et que l'adjectif *patent* convenait tout à fait comme épithète du substantif *mensonge*. Certes, le syntagme *mensonge patent* se dit couramment, alors que le groupe *mensonge parlant* paraît insolite. Mais cela ne signifierait-il pas que *patent* est ce que l'on appelle une *lectio facillior*? Il ne serait pas inutile de réfléchir sur le fait que Marcel Proust n'a pas corrigé la leçon de la troisième dactylographie. Ce fait ne suggérerait-il pas que même s'il s'était agi d'une faute de frappe, il n'avait pas jugé nécessaire de retourner à la leçon du manuscrit, qui lui aurait semblé du coup trop banale ?

On peut du reste imaginer que le romancier se serait peut-être rappelé avoir rencontré quelque part le syntagme *mensonge parlant*. Celui-ci se lit en effet dans la traduction française, due à Philippe Neel, de *Sous les yeux d'Occident* de Joseph Conrad, parue le 1<sup>er</sup> octobre 1919 chez Gallimard<sup>77</sup>. Voici le passage contenant l'adjectif qui nous intéresse :

De vous, il a dit que vous aviez des yeux de loyauté. Je ne sais pas ce qui m'a empêché d'oublier cette phrase... Elle signifiait qu'il n'y avait en vous ni artifice ni tromperie, pas de fausseté ni de soupçon, qu'il n'y avait rien dans votre cœur pour vous faire reconnaître *un mensonge vivant, un mensonge actif, un mensonge parlant*, si vous veniez jamais à le rencontrer. Que vous êtes une victime prédestinée... Ah ! la suggestion diabolique<sup>78</sup> !

Cet ouvrage qui a fait l'objet d'un compte rendu de Paul Morand dans *La Nouvelle revue française* (t. XVI, janvier-juin 1921, p. 495-497) aurait-il attiré l'attention de Marcel Proust ? L'énumération de trois syntagmes comprenant le mot *mensonge* dans ce dialogue du héros avec Nathalie Haldin n'aurait-elle pas trouvé un petit écho dans la troisième dactylographie de *La Prisonnière* ? Bien sûr, ce n'est qu'une hypothèse. Mais si Pierre-Edmond Robert avait expliqué en note qu'il avait choisi la leçon du manuscrit pour telle ou telle raison ou au moins s'il avait cité parmi les variantes la leçon rejetée *parlant*, il aurait permis aux lecteurs de savoir qu'ils ont sous les yeux un texte reconstitué et de se demander s'il ne serait pas possible de conserver l'apparente erreur du texte de base.

<sup>77</sup> Voir le catalogue internet des Éditions Gallimard qui précise la date de parution du livre.

<sup>78</sup> Joseph Conrad, *Sous les yeux d'Occident*, traduit de l'anglais par Philippe Neel, Paris, Gallimard, 1919, Quatrième partie, p. 280 ; c'est Razumov qui parle à Nathalie Haldin ; souligné par moi. Voici le texte anglais : « Of you he said that you had trustful eyes. And why I have not been able to forget that phrase I don't know. It meant that there is in you no guile, no deception, no falsehood, no suspicion – nothing in your heart that could give you a conception of *a living, acting, speaking lie*, if ever it came in your way. That you are a predestined victim... Ha ! what a devilish suggestion ! » (Joseph Conrad, *Under Western Eyes*, Londres, Dent, 1947, Dent's Collected Edition, p. 349 ; c'est moi qui souligne).

Avant de terminer, jetons un coup d'œil sur un autre cas où la leçon du manuscrit et celle de la troisième dactylographie ont été corrigées implicitement dans la Pléiade de 1988. Il s'agit de l'adjectif possessif *leur* qui est imprimé *la* dans la proposition suivante :

[...] cette fiche signalétique que les ornithologues ou les ichtyologues attachent, avant de leur rendre *la* liberté, sous le ventre des oiseaux ou des poissons dont ils veulent pouvoir identifier les migrations<sup>79</sup>.

Le même texte, sauf quelques différences dans la ponctuation, se lit dans l'édition que Pierre Clarac et André Ferré ont publiée en 1954<sup>80</sup>, celle que Jean Milly a proposée en 1984<sup>81</sup> et celle que Luc Fraisse a fait paraître en 2008<sup>82</sup>. Par contre, ce dernier a imprimé *leur liberté* en 2014<sup>83</sup>. Or si l'on se reporte au feuillet 19 du manuscrit et au feuillet 14 du deuxième volume de la troisième dactylographie, on constate qu'il fallait lire *leur liberté* et non pas *la liberté*. L'édition de Luc Fraisse en 2014 est donc la seule à respecter la graphie de Marcel Proust.

Pourquoi les éditeurs de 1954 à 2008 ne l'ont-ils pas conservée ? S'agit-il d'une simple faute de lecture de leur part ? Ou d'un choix délibéré, qui est fondé sur un certain sentiment linguistique qui ne tolère pas la présence du possessif *leur* après le pronom *leur* dans *leur rendre leur liberté* ? Pourtant, ce n'est pas une construction impossible. Tous les lecteurs assidus d'*À la recherche du temps perdu* se souviendront d'une phrase qui se trouve dans *Un amour de Swann* :

Bien que Mme Verdurin eût cherché à persuader au pianiste et au docteur Cottard que la tante de l'un et les malades de l'autre n'avaient aucun besoin d'eux et qu'en tous cas<sup>84</sup> il était imprudent de laisser Mme Cottard rentrer à Paris que M. Verdurin assurait être en révolution, elle fut obligée de *leur rendre leur liberté* à Constantinople<sup>85</sup>.

Puisque l'on a gardé l'adjectif possessif *leur* dans cette phrase, on aurait dû aussi conserver le même mot dans le passage cité de *La Prisonnière*. Cela aurait peut-être amené certains

---

<sup>79</sup> *La Prisonnière*, édition citée de Pierre-Edmond Robert, p. 645. C'est moi qui souligne.

<sup>80</sup> Voir *op. cit.*, p. 139.

<sup>81</sup> Voir *op. cit.*, p. 234.

<sup>82</sup> Voir *op. cit.*, p. 207.

<sup>83</sup> Voir *op. cit.*, p. 341.

<sup>84</sup> Voilà une autre occurrence de la locution au pluriel.

<sup>85</sup> *Un amour de Swann, Texte présenté par Brian Rogers et Jean-Yves Tadié, établi et annoté par Brian Rogers*, dans l'édition citée de Jean-Yves Tadié, t. I, p. 368. C'est moi qui souligne.

esprits à rapprocher le comportement de Madame Verdurin avec ses fidèles de celui des ornithologues et des ichtyologues à l'égard des oiseaux et des poissons.

Ces quelques exemples concernent certes de petits détails. Ils paraîtraient insignifiants et l'on me dira qu'ils n'enlèvent rien au caractère *définitif* du texte que Jean-Yves Tadié et son équipe ont publié en 1987-1989. Ils me semblent pourtant suggérer que leur édition n'est pas aussi parfaite que le directeur l'a proclamé dans sa « Note sur la présente édition », que le « dernier état de [la] genèse » que Pierre-Edmond Robert a proposé pour *La Prisonnière* contient en fait de multiples interventions tacites qu'il a introduites d'après son interprétation, que malgré leurs mérites, d'autres éditions ne nous permettent pas toujours de résoudre les énigmes que l'on rencontre dans la nouvelle Pléiade et donc que pour savoir ce que le romancier nous a laissé, chacun serait obligé de recourir constamment aux manuscrits et aux dactylographies. Sans doute les proustiens qui ont choisi l'édition de 1987-1989 comme texte de référence savent-ils par cœur toutes les leçons écrites ou dictées par notre auteur et celles qu'il a fait taper, et par conséquent ils pourront corriger mentalement toutes les imperfections qu'ils remarquent dans la Pléiade. Mais cette tâche serait-elle à la portée d'un simple amateur ou d'un lecteur occasionnel d'*À la recherche du temps perdu* ? Il me semble que non. Une édition critique qui rendrait compte de l'état *exact* des témoins de base et de *toutes* les modifications introduites, comme on en trouve pour les œuvres d'autres écrivains et d'autres époques, ne serait-elle pas possible ou souhaitable pour Proust ? Son roman mériterait peut-être un traitement qui respecte un peu mieux les règles élémentaires de la philologie.